



BAREME HONORAIRES

IMMOBILIER TRADITIONNEL

MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
TERRAIN	6 % TTC *
Jusqu'à 100 000€	Forfait de 5 000€ TTC *
DE 100 001€ à 140 000€	7% TTC *
DE 140 001€ à 170 000€	6,5% TTC *
DE 170 001€ à 200 000€	6% TTC *
DE 200 001€ à 250 000€	5,5% TTC *
DE 250 001€ à 300 000€	5% TTC *
DE 300 001€ à 400 000€	4,5% TTC *
DE 400 001€ à 500 000€	4% TTC *
500 001€ et plus.	3,8% TTC *

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf pour les mandats de recherche qui seront à la charge de l'acquéreur.

Cas d'inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 50% des honoraires de transactions négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (vendeur de l'immeuble) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Nota : L'agent commercial mandataire du réseau SEXTANT FRANCE n'est pas habilité à rédiger un avant contrat ou un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat. Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente et directement payés par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. Le réseau SEXTANT FRANCE ne perçoit aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TVA ou taxe en vigueur incluses).

*TVA au taux en vigueur de 20 %

Sextant France,

SARL au capital de 100.000 € enregistrée au R.C.S Paris sous le n° 522 780 014. Code APE : 6831Z.

N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social : Sextant France, 1 rue de Stockholm, 75008 Paris.

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce **CPI 7501 2018 000 037 419** Délivrée par la CCI Paris Ile-de-France Le 01/07/2018.



CESSION DE COMMERCES ET/OU ENTREPRISES DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés)*

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent toutes les interventions de préparation (y compris les dossiers de vente et cahiers des charges), de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Les honoraires sont à la charge du cédant ou de l'acquéreur selon les négociations, ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage.

Locaux à usage professionnel ou commercial - Entrepôts - Bureaux - Locaux industriels -Terrains - Immeubles de rapport, d'habitation, mixtes ...	7 % HT du prix de cession
Fonds de commerce	7 % HT de la valeur du fonds de commerce

MANDAT DE RECHERCHE

Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur.

Moins de 100 000€	6 % TTC *
Plus de 100 000 €	7 % TTC *

*TVA au taux en vigueur de 20 %

